

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 25

Pouvoir : 4

Date de la convocation :
3 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le neuf avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Matthieu GRIVEL et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Laurent LAGRIFFOUL

Objet : Financement participatif du projet de forêt urbaine

Exposé :

Le financement participatif permet de collecter des fonds sous forme de dons auprès de particuliers et des entreprises pour le financement de projets.

Par ce biais, la commune souhaite financer une partie du projet de plantation de la forêt urbaine de Taisey. L'objectif de la collecte de dons est fixé à 500 € au minimum et 5 000 € au maximum.

Si le plafond maximum n'est pas atteint, la commune autofinancera la part manquante.

La plateforme Collecticity est un intermédiaire en financement participatif, réglementé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), qui met à disposition sa plateforme internet sur laquelle la campagne de financement est publiée et les dons collectés.

Une convention de mandat conforme à l'article L1611-7-1 du CGCT, sera conclue entre Collecticity (SAS Urbanis Finance) et la Commune de Saint-Rémy aux termes de laquelle la Commune devra régler une commission de mise en ligne de 300 € HT, sous réserve de l'accord du comptable public.

Le projet sera en ligne sur la plateforme internet Collecticity pour une période de deux mois et demi et qui pourra être prolongée d'une durée supplémentaire équivalente par accord entre Madame le Maire et Collecticity.

A la fin de la campagne de financement, si le montant minimum de dons de 500 € est réuni, Collecticity virera dans les 5 jours ouvrés l'ensemble des fonds collectés sur le compte du Trésor de la Commune, laquelle règlera dans les 30 jours ouvrés de la réception des fonds à Collecticity une commission de 6,6% HT des sommes collectées, déduction faite de la commission de mise en ligne de 300 € HT.

Si le montant minimum de collecte n'est pas atteint, Collecticity remboursera les dons aux donateurs et ne percevra aucune rémunération pour les diligences accomplies.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le lancement d'une campagne de financement participatif sous forme de dons via la plateforme Collecticity dont l'objectif est de réunir au minimum 500 € et au maximum 5 000 € pour le projet de forêt urbaine à Taisey, dans les conditions ci-avant évoquées
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat annexée au présent rapport avec la société Urbanis Finance (Collecticity)

Vote : POUR 23, ABSTENTION 6 (T. BATHIARD, E. MARTIN, D. BERNARD, MC. BOIREAU, L. LAGRIFFOUL, J. PENAUD)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

